

publié sur le site internet de la collectivité le 10 octobre 2022



DÉCISION N° 2022-84DC

**Objet : Demande d'aide financière à l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du Plan opérationnel pour le Solaire Photovoltaïque (POSPV, 2021-2023)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**LE** Vice-Président en charge de la transition énergétique ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération 2020-06-04-05 en date du 04 juin 2020 portant délégation de pouvoir à M. Etienne GLEMOT, Président ;

**VU** l'arrêté n°2020-07A en date du 16 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme. Virginie GUICHARD, 3<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**VU** la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) ;

**VU** la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ;

**VU** les orientations du Schéma Régional D'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;

**VU** les objectifs du Plan Climat (PCAET) « Développer le photovoltaïque sur les toitures » (1.3.3) ;

**VU** l'objectif du Projet de Territoire (PT) « Soutenir le développement de l'énergie solaire » (2.3.3) ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Environnement du 08 septembre 2020 ;

**VU** l'avis favorable du Bureau communautaire du 21 septembre 2020 ;

**VU** la délibération n°2020-11-19-17 du 19 novembre 2020 concernant la mise en œuvre du Plan opérationnel sur le développement de la filière énergétique Solaire Photovoltaïque (POSPV) ;

**VU** la délibération n°2020-12-17-17 instituant le règlement et formulaire d'aide financière à l'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers dans le cadre du Plan opérationnel pour le Solaire Photovoltaïque (POSPV, 2021-2023) ;

**CONSIDERANT** la demande d'aide financière de 390 €, de la part de M. Benjamin HAMARD résidant au lieu-dit Les Essarts, 49220, Grez-Neuville pour une installation solaire photovoltaïque de 38 m<sup>2</sup>, de puissance 7,5 kWc en autoconsommation.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU  
Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS  
tél. 02 41 95 31 74

DÉCIDE

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20220928-2022-84DC-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2022  
Date de réception préfecture : 07/10/2022

**CONSIDÉRANT que toutes les pièces attendues (formulaire, facture, justificatif de domicile et RIB) ont bien été transmises.**

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

**Article 1 :** Approuve le versement d'une aide financière de 390 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques à de M. Benjamin HAMARD résidant au lieu-dit Les Essarts, 49220, Grez-Neuville pour une installation solaire photovoltaïque de 38 m<sup>2</sup>, de puissance 7,5 kWc en autoconsommation.

**Article 2 :** Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents utiles à l'application de la présente décision ;

**Article 3 :** Certifier le caractère exécutoire de la présente décision qui sera :

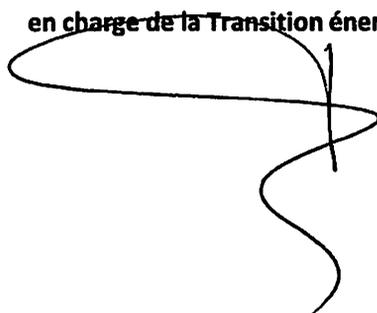
- Transmise à Madame la Sous-Préfète de Segré ;
- Publiée sur le site internet de l'EPCI ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site télérécourts citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Lion d'Angers, le 28 septembre 2022,

Virginie GUICHARD

**Vice-Présidente  
en charge de la Transition énergétique**



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20220928-2022-84DC-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2022  
Date de réception préfecture : 07/10/2022